



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Paris, le 19 novembre 2009

PRE MOUVEMENT DES INSPECTEURS DEPARTEMENTAUX 2009/2010 DEUXIEME CAMPAGNE

CAP des 19 et 20 NOVEMBRE 2009 DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Cette CAP est malheureusement endeuillée par la disparition brutale d'un collègue inscrit au projet.

Nous nous associons à la peine de ses proches et nous ne doutons pas que l'administration fera toute la lumière sur les circonstances de ce décès.

Le SNUI souhaite mettre en exergue les points suivants.

I - DES PROBLEMES DE FOND.

- **La mise en place de la fusion s'accompagne d'une réduction drastique et continue des emplois.**

Cette politique, contrairement aux apparences, ne s'appuie pas sur des éléments objectifs mais sur un raisonnement purement technocratique.

Dans ces conditions, les directions locales doivent faire des choix particulièrement arbitraires et délicats.

Cette politique conduit à l'abandon de certaines missions : pas de relance en matière de taxe sur les salaires, pas de contrôle des sociétés domiciliantes et domiciliées, contrôles en matière de remboursements des crédits de TVA limités à la seule TVA déductible....

Par ailleurs, cette politique contribue à dégrader les conditions de vie au travail en amplifiant la pression exercée sur les cadres et sur les agents.

Nous ne pouvons pas partager le satisfecit exprimé par le directeur général sur l'exercice des missions à la DGFIP.

- **La revalorisation des rémunérations doit être générale.**

Le SNUI revendique une revalorisation pour l'ensemble des agents.

La mise en place des premières DLU donne l'image que seuls les cadres supérieurs, et tout particulièrement les AGFIP et les AFIP, sont les grands bénéficiaires de la fusion.

En matière d'harmonisation des rémunérations, le SNUI réitère sa demande de communication des données chiffrées. Là encore, l'absence d'information laisse libre cours à toutes sortes de rumeurs.

Par ailleurs, pour les IDEP NC, le SNUI rappelle ses propositions de revalorisation faites à l'administration et demeurées à ce jour sans réponse :

- Alignement sur l'indice des RP-TP

- Mise en place d'une indemnité spécifique
- Linéarité de carrière IDEP 2 – IDEP 1.

➤ **Les IDEP NC ont le sentiment d'être les laissés pour compte de la catégorie A+.**

Actuellement, les IDEP adjoints vivent particulièrement mal leur positionnement en SIP.

Alors qu'ils sont cadres supérieurs, l'administration leur confie un niveau d'encadrement comparable à celui des inspecteurs du Trésor.

Ceci est inacceptable et le SNUI demande à l'administration de les positionner comme de véritables cadres supérieurs, ce qu'ils sont, et ce pour quoi ils ont été sélectionnés.

Qui plus est, la dernière CAP d'appels de notes a fait apparaître un nombre important de requêtes (10 sur 17) d'IDEP exerçant des fonctions d'adjoint.

En qualité de numéro 2, l'adjoint a, en général, des attributions spécifiques portant sur une ou plusieurs missions, tout en restant sous l'autorité du numéro 1. De ce fait, il lui est difficile de valoriser son travail. Les bons résultats obtenus par son action sont mis au crédit de l'équipe d'encadrement. Au niveau de la notation, les IDEP adjoints se trouvent ainsi pénalisés alors que la qualité des travaux n'est pas contestée.

➤ **L'examen du projet de décret de la nouvelle catégorie A.**

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires rappelle ses revendications pour :

- La création d'un grade comptable qui se justifie totalement par le nombre important de structures de nature comptable à la DGFIP et son rejet du statut d'emploi.
- La linéarité de carrière au sein d'un même grade à l'instar du principalat.

Par ailleurs, les sujets de mécontentements, par rapport au projet de statut qui est actuellement mis en débat, sont multiples et, contrairement à ce qui était annoncé par le Directeur Général, nous constatons que sur certains sujets l'harmonisation statutaire se fait sur la base du moins disant. Pour illustrer nos propos, prenons l'accès au grade d'inspecteur divisionnaire. Actuellement, un inspecteur des impôts 9ème échelon nommé IDEP est classé IDEP 3/1 indice 705. Un inspecteur du trésor 9ème échelon nommé RP est classé RP 1^{er} échelon indice 780. Votre projet conduira demain à classer un inspecteur des finances publiques du 9ème échelon au 2ème échelon d'inspecteur divisionnaire mais avec l'indice 705. Cet écrasement indiciaire par le bas n'est pas acceptable.

Pour le SNUI, il faut revoir d'une part l'étalonnage indiciaire et mettre davantage de linéarité dans la carrière du A. Pour le SNUI, il n'est pas acceptable qu'un inspecteur termine sa carrière à l'indice brut 801. Il n'est pas cohérent qu'un IP termine sa carrière à l'indice brut 966, et qu'un IDEP (demain inspecteur divisionnaire) termine sa carrière à l'indice brut 985.

Nous revendiquons l'indice terminal 1015 pour les inspecteurs divisionnaires et principaux.

Le SNUI attire l'attention de l'administration sur l'importance de reconnaître le haut niveau de technicité et d'expertise des cadres A. Cela passe par la création d'un grand nombre d'emplois d'inspecteurs divisionnaires positionnés sur des missions d'expertise.

➤ **Reclassement des postes comptables**

Le SNUI réitère sa demande d'une refonte générale du classement de tous les postes comptables. La décision de l'administration de reporter à 2012 le reclassement des SIE est vécue par les comptables comme une injustice. L'élargissement du périmètre des missions de ces structures n'est pas pris en compte dans le classement et dans la rémunération : mise en place de pôles enregistrement, fusion de postes comptables, transfert de l'IS, de la TP et de la taxe sur les salaires, passage des CDI-SIE en SIP-SIE.

Compte tenu de la pyramide des âges, beaucoup de comptables responsables de SIE ne bénéficieront pas du reclassement et partiront donc à la retraite sans l'indice correspondant aux responsabilités exercées.

Pour les comptables, le SNUI considère que le débat sur la rémunération n'est pas clos.

II – L'EXAMEN DU PROJET DE MOUVEMENT

Le SNUI se félicite que les règles qui président à l'élaboration de ce mouvement ont été respectées.

Le SNUI souhaite cependant mettre en exergue les points suivants.

➤ Vacances de postes comptables.

En plus des vacances de postes non comptables constatées depuis plusieurs mouvements, s'ajoutent et de manière inquiétante, plusieurs vacances sur des postes comptables.

De même, nous constatons la baisse de candidatures à ces postes en particulier par les IP.

Pour le SNUI, cette situation résulte pour l'essentiel des règles d'affectation des cadres.

Le SNUI rappelle la nécessité d'affecter les cadres au poste en CAP nationale.

➤ Diminution de postes 966 non comptables

Nous constatons une baisse du nombre de postes 966 NC ce qui limite d'autant les possibilités de promotion des IDEP2.

L'administration doit prendre en compte cette évolution et le SNUI demande que ce sujet soit traité dans le cadre d'un prochain groupe de travail.

➤ Vacances de postes 901

Cette année, après la publication du projet de mouvement, nous en relevons plus de 70.

La faiblesse du vivier (106 personnes) est une constante inacceptable et accentue le phénomène de vacances constaté.

Il devient urgent que l'administration prenne des mesures incitatives notamment sur l'avenir et les débouchés des IDEP non comptables.

➤ Documents de consultation

Le SNUI regrette que les informations concernant les CDI passant en SIP ne figurent pas sur les fiches de postes.

Pour le SNUI, les élus doivent disposer dès le début de la consultation de l'ensemble des éléments ayant conduit à l'élaboration du mouvement.

Remerciements au Bureau RH-1B pour sa disponibilité lors de la consultation.

COMPTE RENDU

La CAP était présidée par le Chef du Bureau RH-1B, Eric BARBIER qui a apporté les éléments de réponses suivants.

Sur les emplois, il a souligné que le rythme actuel des suppressions à la DGFIP était le même qu'avant 2007 alors qu'il est plus fort dans les autres administrations depuis cette date.

Le SNUI a objecté que le Ministère des Finances et tout particulièrement l'ex DGI ont été en la matière des précurseurs et que le nombre cumulé de suppressions réalisées depuis de nombreuses années se traduit aujourd'hui par un abandon de certaines missions et par une dégradation considérable des conditions de travail.

L'administration a mis en avant l'action assez inédite selon elle du groupe de travail (GT) permanent et des GT techniques en matière de conditions de travail devant déboucher sur de véritables réponses en matière d'indicateurs, de tableau de bord de veille sociale, d'espaces de dialogue, de risques psychosociaux....

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires informe régulièrement ses adhérents des évolutions de ces GT.

Sur le projet A, il a noté nos revendications et il a renvoyé aux GT spécifiques qui se tiendront début décembre.

Sur le malaise des IDEP et notamment le positionnement des adjoints (IDEP / Inspecteurs du Trésor), il a reconnu la nécessité pour l'administration de respecter les métiers et les responsabilités de chacun et de définir ce qu'était un adjoint à la DGFIP.

Le SNUI est intervenu en séance pour relayer le fort mécontentement des intéressés qui s'expriment dans la période sous la forme de nombreux témoignages écrits ou oraux.

Le SNUI a rappelé le positionnement des IDEP qui appartiennent au cadre supérieur de la catégorie A après réussite à une sélection difficile et leur implication dans toutes les réformes de l'ex-DGI.

Le SNUI a demandé au Président de la CAP de faire remonter ce message au plus haut niveau de notre administration afin que les choses soient clarifiées de manière rigoureuse sur l'ensemble du territoire national.

Sur le classement des structures, le SNUI a dénoncé les incohérences et les injustices qui résultent du report à 2012 du futur reclassement et exigé que celui-ci soit effectué au fur et à mesure des restructurations.

L'administration défend le principe du classement unique en s'appuyant sur la nécessaire cohérence d'une telle opération qui porte sur 5000 postes.

Sur le devenir des postes 966 NC, l'administration n'a pas de visibilité sur l'évolution précise de leur nombre compte tenu que plusieurs d'entre eux deviennent de nature comptable au fur et à mesure des créations de SIP.

En ce qui concerne les vacances sur des postes non comptables et l'insuffisance du vivier, l'administration reconnaît la réalité du problème.

Le président de la CAP a indiqué que certaines délégations inter régionales avaient intensifié la politique de communication et d'information en la matière et que l'élargissement des plages d'appel pouvait être une piste à explorer notamment dans le cadre des GT portant sur les questions statutaires.

Il reconnaît pour les vacances des postes comptables, que la situation, bien que limitée, n'est pas satisfaisante.

En conclusion, le SNUI a fait savoir qu'il avait apprécié l'ouverture d'esprit du président et sa volonté marquée de rechercher des solutions pour les cas les plus difficiles évoqués en séance.

Plusieurs d'entre eux ont pu être réglés et le paritarisme a joué tout son rôle lors de cette CAP.

Néanmoins, le SNUI et les autres organisations syndicales qui siègent dans ces CAP (CGT, CFDT et CGC) ont voté à l'unanimité contre ces projets.

Les organisations ont justifié essentiellement leur vote par le non reclassement et le non repyramidage des postes comptables ainsi que par les sujets de fond évoqués ci-avant.